

LES VEILLEES

DU PERE BONSENS

Seconde Série. JOURNAL HEBDOMADAIRE. No. 8.

ANNONCES.

Les Veillees du Pere Bonsens se vendent 3 cents par livraison. Les personnes de la campagne ou de la ville qui desireraient recevoir cette publication, à domicile, pourront adresser à l'éditeur propriétaire, N. AUBIN tiroir No. 36, bureau de poste, ou au No. 87 rue St. Jacques, Montréal, une somme quelconque et il leur sera adressé des livraisons jusqu'à ce que le montant ait été épousé. L'envoi équivaudra à un reçu.

A la ville, le journal est à vendre dans tous les dépôts et par les porteurs de journaux.

Vente en gros au No. 87, rue St. Jacques.

AUX INVENTEURS.

On se charge à ce bureau de tout ce qui a rapport à la demande de brevets pour le Canada et les Etats-Unis. On prépare les spécifications, dessins, moulés, etc., et négocie la vente d'inventions ici ou à l'étranger. S'adresser par lettre ou personnellement à N. AUBIN, 409 rue Craig.

QUATRIEME ENTRETIEN.

NOVEMBRE 1873.

(Suite et fin.)

Or Mademoiselle Jacqueline veut ouvrir son cœur. Confession interrompue.

Une lettre qui cause une vive sensation avant sa lecture.—Ottawa, ses rues, ses cataractes, ses palais.—Les intrigues qui s'y tramont.—Spectacle sublime et scènes révoltantes.—Chaos; chute d'un ange et d'un démon.—Dénouement.—Grincements de dents et réjouissances.

Bonsens lisant.—Il était dans les bureaux ministériels, un homme qui flairait cette entreprise; encore dans les limbes, avait prison volé des îles lointaines où ses méfius l'avaient relégué, vers le Canada, son ancienne patrie adoptive, sur laquelle il vint s'abattre de nouveau. Sire Francis Hincks avait compris que des capitalistes de la république voisine, qui avaient fait leur école sur un autre chemin conduisant au Pa-

cifique, pourraient bien être tentés d'essayer encore leur savoir faire avec nous.

Il était impossible de traiter l'affaire directement. Il s'adressa à sire Allan.

Entre quatre Sires de la force de sire John, de sire George, de sire Hugh et de sire Francis il était facile de s'entendre.

Ce quadrille de chevaliers convint des conditions et l'affaire s'arrangea. Les ministres avaient besoin d'argent, sire Allan voulait un contrat.

On ne s'occupa guère d'où il tirerait l'argent pourvu qu'on mit la main dessus. Sire Allan paya, sire Allan eut le contrat.

La chose était simple comme bonjour.

Bistouri.—Oui, il me semble qu'il n'était pas si difficile de débrouiller cette coupable transaction. Il n'était pas besoin de comités, de commissions, de prorogations et de toute cette fantasmagorie parlementaire pour mettre la main sur les coupables.

Muscade.—Arrêtez un peu. Si s'agissait d'un simple commis qui aurait hypothqué, chez un usurier, des marchandises appartenant à son patron, on l'enverrait de bout en blanc au pénitentier et ce serait juste.

Mais, avec des gros sires, avec des ministres, fichtre! il faut des formes. On ne peut pas leur mettre la main sur le collet et les mener en prison. Y a des imites!

Quenoche.—Il peut y avoir des imites tant que vous voudrez; mais, satanien, comme dit monsieur Grosmont, ça ne me paraît pas juste.

Languille.—T'as qu'à voir.

Quenoche.—Monsieur l'avocat, je ne m'adresse pas à vous pour savoir ce qui est juste ou ce qui ne l'est pas, attendu que je n'ai pas d'argent à vous donner pour ça.

Bonsens, reprenant sa lecture: « Je t'assure, mon cher ami, que le discours de monsieur Blake me fit oublier les petits mécomptes éprouvés dans les premiers moments de mon séjour à Ottawa;